



santé
famille
retraite
services

Terres Solidaires

du grand sud

N°51 - juin 2017

L'essentiel & plus encore



SOMMAIRE

- 2 UN RÔLE SOCIAL IMPORTANT
La nouvelle aide au répit
- 3 NET@TTITUDE
 - RSA, prime d'activité : déclarez vos ressources en ligne
 - Tous vos droits sociaux en un clic !
 - Vérifiez vos informations
 - Le TESA évolue
- 4 BREVES D'INFOS
 - Les jeunes récompensés au salon de l'agriculture
 - Arrêt de travail, vos obligations
 - Gagnez du temps : demandez un RDV
 - Les MSAP ont du succès
- 5 AUDE : DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS embauchent pour vous
TELEASSISTANCE : être encore plus proche et toujours aussi sûr
- 6 LA VIE DES ELUS
 - L'élu MSA, un homme de réseau

Editorial

Le 25 mars dernier, j'étais présent à la manifestation à Narbonne, aux côtés de milliers de viticulteurs, de salariés agricoles et leurs familles pour que la viticulture continue de vivre et de faire vivre nos territoires. Face à toutes les menaces qui pèsent sur l'agriculture et le monde agricole, il est essentiel que nous soyons solidaires et regroupés pour défendre notre droit à travailler et vivre décemment de notre travail dans nos campagnes. Les crises qui affectent régulièrement les différentes filières agricoles de l'Aude ou des Pyrénées-Orientales fragilisent encore plus les territoires et leurs habitants.

Pour aider la viticulture qui est à nouveau au cœur de ces difficultés, la MSA Grand Sud s'est immédiatement mobilisée pour agir dans son domaine de compétence. C'est ainsi que des enveloppes conséquentes de prises en charge de cotisations sont demandées tant pour les viticulteurs de l'Aude que ceux des

Pyrénées-Orientales. A côté de ces demandes d'aides qui sont en cours auprès des pouvoirs publics, je tiens à rappeler que la MSA est toujours disponible pour aider et accompagner tous ceux qui sont en difficulté. Il ne faut pas hésiter à faire appel aux élus MSA ou aux services de la MSA si vous en avez besoin. Je signale à ce propos que la MSA met à disposition une aide spécifique au remplacement des exploitants en situation d'épuisement professionnel pour leur permettre de se reposer et d'avoir un répit dans leur activité.

La MSA elle-même, pour continuer à exister alors que la démographie agricole n'est pas favorable, a engagé depuis longtemps des efforts d'adaptation. Comme je vous l'avais annoncé dans le précédent numéro de Terres solidaires, à partir de la fin de l'année 2017, nous devrions mutualiser un certain nombre de compétences avec nos voisins de la MSA Languedoc (Gard, Hérault,

Lozère). En d'autres termes, les dossiers des ressortissants des 5 départements Aude, Hérault, Gard, Lozère et Pyrénées-Orientales seront, pour un domaine donné, traités en un seul lieu. Seront progressivement concernés les domaines cotisés sur salaires et non-salariés gérés sur Carcassonne, les domaines gestion des individus et gestion des droits santé à Perpignan, prestations familiales à Mende, prestations vieillesse à Nîmes et santé à Montpellier.

Cette nouvelle évolution ne modifiera pas les modalités d'accueil physique ou téléphonique qui se feront dans les conditions actuelles. En parallèle, pour améliorer ses conditions d'accueil, la MSA met en place un dispositif d'accueil sur rendez-vous afin de vous permettre de gagner du temps dans vos démarches (Cf. page 4).

Claude BERTOLOTTI
Président MSA Grand Sud
www.msagrandsud.fr

La MSA, un rôle social important



La MSA, en tant qu'organisme social, intervient pour soutenir les familles d'exploitants et de salariés agricoles en difficulté du fait d'aléas économiques ou climatiques, en prenant les mesures sociales ou financières appropriées. Son action repose sur la mobilisation de son personnel et sur le réseau des élus MSA (administrateurs, délégués). Ces derniers jouent un rôle essentiel d'alerte des services de la MSA, mais également d'information auprès des adhérents agricoles.

Son organisation en guichet unique (maladie, retraite, famille, cotisations) permet à la MSA de proposer une prise en charge sociale globale des exploitants agricoles et des salariés.

Un soutien exceptionnel depuis 2016

Depuis 2013 le montant des cotisations des exploitants baisse régulièrement. Cette baisse s'est fortement accentuée en 2016 avec les mesures prises par le gouvernement (suppression de l'assiette minimum de cotisation Amexa, baisse de 7 points du taux de cette cotisation, choix d'une assiette annuelle des cotisations N-1, report de paiement pour les bas revenus). Grâce à ce soutien exceptionnel, 7000 chefs d'exploitation de l'Aude et des PO ont pu bénéficier d'un allègement de cotisations de plus de 6 millions d'euros sur une seule année.

De plus, la MSA Grand Sud a mis en place des mesures locales de prises en charge et d'échelonnement des cotisations : 1 745 échéanciers de paiement (pour 9,7 M€) et 3 400 remises de majorations de retard (pour 1,1 M€). Elle a pris en charge les cotisations

de 269 bénéficiaires à hauteur de 412 000€. Elle a attribué des aides exceptionnelles à 365 familles (pour 173 250€) en utilisant son fond d'Action Sanitaire et Sociale.

Mieux faire connaître les aides

La MSA Grand Sud organise depuis plusieurs années des « Rendez-vous prestations » qui permettent aux adhérents de bénéficier d'une étude complète de leur situation par rapport à l'ensemble des droits sociaux.

Cette année, elle a mis en ligne le guide « Pass'Agri » (www.msagrandsud.fr/pass-agri) afin de mieux faire connaître ses aides aux adhérents en difficulté. Accessible à tout moment et mis à jour régulièrement, le guide recense les dispositifs financiers, les réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et les solutions pour réfléchir à son avenir professionnel. Pass'Agri présente sur un seul écran l'ensemble des aides MSA, afin d'avoir

une vue globale sur les dispositifs existants. Il recense toutes les aides, nationales et locales. Il indique les conditions d'accès à l'aide et les contacts locaux pour en bénéficier.

Réagir face à la détresse

La MSA Grand Sud a mis en place une cellule d'aide pour les personnes en difficulté. Son équipe intègre des compétences en prévention santé, médecine du travail, action sociale, psychologie. Elle traite directement la demande ou l'oriente vers des services plus adaptés. Elle est joignable au 04 68 11 77 01, ou par mail ecoute.blf@grandsud.msa.fr

En parallèle, la ligne Agri'écoute (au 09 69 39 29 19) est accessible 24 h / 24 et 7 j / 7. Elle permet de dialoguer de manière anonyme et confidentielle avec des bénévoles formés.

UNE NOUVELLE AIDE POUR LES AGRICULTEURS AU BORD DE L'ÉPUISEMENT

Les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel et ceux exerçant dans les secteurs professionnels fortement touchés par une crise peuvent demander une « aide au répit ». Afin de retrouver un meilleur équilibre, ils peuvent bénéficier d'un temps de répit qui sera pris en charge par la MSA. Ils seront remplacés sur leur exploitation

grâce à l'intervention du service de remplacement.

Avec le soutien du travailleur social de la MSA qui évalue la situation, l'exploitant peut intégrer une action dite de répit, qui sera définie selon son besoin. Elle peut prendre la forme d'un séjour de vacances familiales, la participation à un groupe de parole, des consultations auprès d'un psychologue, un coaching professionnel avec «Avenir en soi»,...

L'exploitant sera remplacé sur son exploitation durant 7 jours (voire 10 jours selon les projets). La prise en charge peut monter jusqu'à 100%.

Renseignement auprès du service Action Sanitaire et Sociale au 04 68 55 11 66 ou asd.blf@grandsud.msa.fr

Service de remplacement : SR2A au 04 68 11 77 96 pour l'Aude et au 04 68 51 27 50 pour les Pyrénées-Orientales

RSA, prime d'activité : déclarez vos ressources en ligne

Lorsque vous êtes bénéficiaire du RSA ou de la prime d'activité, vous devez déclarer tous les 3 mois vos ressources à la MSA. Cette déclaration permet d'ajuster vos droits à votre situation. Afin de simplifier vos démarches, effectuez vos déclarations trimestrielles en ligne en vous connectant à Mon espace privé.

Vos avantages

En faisant votre déclaration trimestrielle en ligne, vous gagnez du temps car certaines informations sont déjà pré-remplies. Cela réduit le risque d'erreur. Vous recevez un mail de notification qui vous prévient quand vous devez faire votre déclaration. Vous recevez un accusé de réception qui confirme que votre déclaration a bien été prise en compte.

Des questions ? Votre MSA est à votre disposition pour vous montrer comment faire vos déclarations sur Internet. Rendez-vous dans nos accueils, pour profiter d'un accompagnement pour utiliser ces services en ligne.

Tous vos droits sociaux en un clic !

Sur www.mesdroitssociaux.gouv.fr, vous obtenez une vision à 360° de tous vos droits. Six domaines sont couverts : la maladie, la famille, la retraite, l'emploi (Pôle emploi, Prime d'activité), les minima sociaux et le logement.

Comment ça marche ?

Vous êtes invité préalablement à vous connecter via FranceConnect. Lors de votre première connexion (et uniquement lors de cette connexion), vous devez renseigner votre numéro de sécurité sociale.

Une fois reconnu, vous accédez à une page d'accueil personnalisée où :

- vous visualisez les 6 domaines dans lesquels vous avez d'ores et déjà des prestations versées,
- vous accédez au simulateur multi-prestations pour identifier les prestations auxquelles vous pouvez également avoir droit. Un lien sera proposé vers l'organisme compétent pour effectuer une demande en ligne.

La MSA a développé pour le compte de l'Etat et des autres régimes, ce portail numérique des droits sociaux.

VÉRIFIEZ VOS INFORMATIONS

Pour vous verser vos prestations, calculer vos droits, vous informer régulièrement, la MSA a besoin de vous connaître. Les employeurs sont tenus de transmettre directement à la MSA des données de manière dématérialisée. Il est donc important de veiller à l'exactitude de ces informations. Dans Mon espace privé, vous pouvez enregistrer ou modifier rapidement tous les éléments indispensables au bon traitement de votre situation. Mon espace privé est un espace personnel et sécurisé, accessible sur www.msagrandsud.fr. Si vous n'êtes pas encore inscrit, l'inscription se fait très simplement en quelques minutes.

Embauche

Le TESA évolue

Un nouveau TSA, le TESA étendu, sera proposé en 2018 aux toutes petites entreprises agricoles sans logiciel de paie et sans tiers déclarant.

De même, selon les spécificités de votre entreprise, il sera possible d'utiliser conjointement la DSN et le nouveau TESA (La DSN regroupe les déclarations sociales liées à un salarié, émises par le logiciel de paie aux différents organismes).

À partir des informations déclarées, le nouveau TESA permettra de répondre aux obligations de la DSN en intégrant également le prélèvement de l'impôt à la source. Il proposera également les fonctionnalités suivantes : la déclaration d'embauche et l'évolution du contrat de travail, l'émission des bulletins de paie et documents RH (certificat de travail, registre unique du personnel, attestation Pôle emploi...), le récapitulatif mensuel et le décompte des cotisations.

En adaptant le TESA, la MSA vous donne les moyens de passer simplement à la DSN.



Les jeunes récompensés au salon de l'agriculture



Avec leur projet « web journal : on s'en fout ? », les jeunes de Corneilla-la-Rivière ont raflé le 1^{er} prix de 1.500€ dans la catégorie des 13-17 ans auprès de la MSA Grand Sud et le 2^{ème} prix de 2 300 € au titre du challenge national. Ils ont reçu leur prix au Salon International de l'Agriculture au mois de Mars.

La MSA Grand Sud organise chaque année un appel à projets auprès des jeunes, sur le thème de l'amélioration de la qualité de vie dans le milieu rural. A la clé : 3 500 € à partager entre les projets retenus.

Arrêt de travail, vos obligations

Lorsque vous êtes en arrêt de travail maladie, vous devez adresser votre arrêt de travail au contrôle médical de votre MSA, dans un délai de 48 h si vous êtes salarié et de 4 jours si vous êtes non salarié.

Vous devez indiquer sur l'arrêt de travail l'adresse du domicile, où vous pouvez être contrôlé. Vous devez être présent à cette adresse, jusqu'à la fin de votre arrêt de travail, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h, sauf avis contraire de votre médecin (précisé sur votre arrêt de travail). Vous devez vous présenter aux convocations du médecin conseil MSA. Il vous est strictement interdit d'exercer une activité, rémunérée ou non quel que soit le moment de la journée.

Si vous êtes contrôlé par la MSA et que vous ne respectez pas les obligations liées à un arrêt, vous perdrez tout ou partie de vos indemnités journalières. En cas d'activité, une pénalité financière peut être prononcée en plus du non paiement des indemnités journalières.

Les MSAP ont du succès

Les Maisons de Services Au Public vous aident dans vos démarches administratives. Créées en partenariat avec le conseil départemental, les organismes de protection sociale (dont bien sûr votre MSA), et la poste, elles sont devenues les indispensables guichets d'accueil polyvalents dans le monde rural.

Vous y trouverez de l'information sur la MSA, vous serez directement renseigné ou mis en relation avec un agent MSA. Découvrez-les dans un village près de chez vous :

Gagnez du temps : demandez un RDV

A partir de juillet, aux sièges de Carcassonne et Perpignan, le jeudi sera désormais réservé exclusivement à l'accueil sur rendez-vous. Il n'y aura donc pas d'accueil administratif assuré ce jour-là en dehors des RDV. Dans les autres lieux d'accueil, la MSA peut également vous recevoir sur RDV si vous le demandez.

Le jeudi, prenez rdv.

La MSA a, en effet, constaté que vous souhaitiez un accueil plus personnalisé. Souvent, vous êtes contraints de revenir plusieurs fois à l'accueil pour compléter correctement une demande. 1 adhérent sur 4 contacte la MSA plusieurs fois par semaine et 1 adhérent sur 2 plusieurs fois par mois. De même, vous plébiscitez de plus en plus les prises de rendez-vous aux accueils avec un agent.

Venir sur rendez-vous vous permet donc d'éviter d'attendre. C'est pratique pour s'organiser, surtout si vous êtes actif. Vous êtes certain de bénéficier d'une plus grande écoute. L'agent sera disponible pour étudier de manière personnalisée votre demande. Vous pourrez obtenir une réponse plus complète et votre dossier pourra ainsi être traité plus rapidement.

Le jeudi, comment cela se passe ?

Si vous avez RDV avec un service aux sièges de Carcassonne ou de Perpignan un jeudi, vous pourrez accéder à ce service grâce à l'interphone placé à l'entrée. Votre interlocuteur viendra vous chercher dans le sas de l'accueil, après vous avoir répondu à l'interphone.

COMMENT PRENDRE RDV

● Sur internet.

En vous connectant à « Mon espace privé » du www.msagrandsud.fr, cliquez sur le service « Demande de rendez-vous ». Vous enregistrez vos coordonnées et un conseiller vous rappelle pour fixer le RDV.

● Au téléphone.

Vous pouvez déposer un message sur la boîte vocale du 04 68 55 11 66 ou prendre rdv directement lors d'un contact avec un téléconseiller

● Lors d'une visite.

L'agent d'accueil vous proposera un RDV en fonction de votre besoin.

Dans l'Aude :

Axat, Belcaire, Belveze, Capendu, Caunes Minervois, Chalabre, Durban, Les Ilhes, Mouthoumet, Salles/l'Hers, Tuchan, Villasavary.

Dans les Pyrénées-Orientales :

Arles/Tech, La Llagonne, Les Angles, Estagel, Ille/Têt, Montescot, Olette, Saillagouse, Saint Paul de Fenouillet, Tautavel, Vernet-Bain.

Aude : des groupements d'employeurs embauchent pour vous et favorisent l'emploi agricole



Vous avez besoin d'un salarié ? Deux nouveaux groupements d'employeurs vous épaulent dans le département de l'Aude : **AGRI 11** spécialisé dans l'emploi agricole, et **GEM 11** gérant le travail multisectoriel.

Faciliter l'emploi pour l'employeur et pour le salarié

Un groupement d'employeurs prend en charge les démarches administratives liées à une embauche, depuis le recrutement jusqu'au départ du salarié. Si vous ne recrutez qu'occasionnellement de la main-d'œuvre, vous êtes ainsi déchargé de cette responsabilité. Grâce à sa connaissance de la législation, AGRI 11 ou GEM 11 saura optimiser le coût de la main-d'œuvre en vous proposant le contrat de travail le mieux adapté à votre situation. Vous ne réglerez qu'une facture mensuelle recensant les heures travaillées.

Vous pouvez partager entre plusieurs employeurs le contrat de travail d'un salarié, afin de recourir en permanence au même salarié, qualifié et expérimenté sur votre exploitation. C'est un moyen pour le fidéliser. Le groupement d'employeurs adapte le planning des salariés en fonction des travaux agricoles de chacun.

Tous types de travaux sont envisageables : les vendanges, la cueillette, le travail d'élevage ou dans les grandes cultures,...

Pour le salarié, l'avantage est de cumuler des temps partiels de manière régulière et stable. Il s'ouvre des droits à la formation et améliore ses compétences. Il acquiert des garanties sociales (convention collective, complémentaire santé,...).

Garantir un service sérieux

Les deux groupements d'employeurs ont été officiellement créés début 2017 grâce au partenariat avec les Organismes Professionnels Agricoles départementales.

AGRI 11 est ainsi créé en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aude, la Fédération des vignerons indépendants, le Service de remplacement SR2A, la MSA Grand Sud, la MSA services Grand Sud et les lycées agricoles du département.

GEM 11 est lui a été créé en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aude, la Fédération des CUMA, l'antenne audoise de Coop de France, le service de remplacement SR2A, la MSA Grand Sud, la MSA services Grand Sud et les lycées agricoles du département.

Agri 11 et GEM 11 font partie de l'offre de services de la MSA Services Grand Sud. Informations au 04 68 11 77 58 ou 07 81 23 39 94

Téléassistance : être encore plus proche et toujours aussi sûr



Avant, c'était collier ou bracelet. Maintenant, c'est dialogue, photos, objets connectés...

Présence Verte assure toujours la sécurité des personnes à leur domicile, tout en enrichissant son offre. Maintenant, elle a connecté son célèbre bouton qui sauve !

En cas de problème, il suffit toujours d'appuyer sur le médaillon de son collier ou de son bracelet pour déclencher de l'aide.

Maintenant, vous pouvez également disposer d'une plateforme pour communiquer avec vos proches. C'est l'offre Activ'dialog, un service de communication unique et facile. Les familles envoient des messages ou des photos à leur proche en se connectant avec Activ'Dialog. Un voyant s'allume sur la Dialog'box : l'abonné appuie et entend le message vocal ou accède automatiquement aux photographies.

Les partenaires de Présence Verte peuvent profiter de cette connexion pour être en relation directe avec les habitants et les informer des actualités locales.

Ativ'dialog, c'est aussi la possibilité de souscrire à un panel d'options pour améliorer le confort de vie à domicile, comme des détecteurs de présence, des chemins lumineux... qui permettent à l'abonné de mieux vivre chez lui et à l'entourage de s'assurer que tout va bien.

Présence Verte restera toujours le seul opérateur à vous dépanner gratuitement, rapidement, quel que soit le trajet à effectuer pour se rendre jusqu'au domicile de ses abonnés.

Informations au 04 68 47 07 90 (Aude) et 04 68 95 87 33 (PO).

L' élu MSA, un homme de réseau



Jean-François Monod est semencier à Villeneuve-la-comptal. Au bout de l'allée de platanes, vous entrez dans l'exploitation de Bordevielle, avec, côte à côte, sa vieille maison de maître et des hangars modernes et gigantesques.

Côté pile, vous serrez la main à un jeune homme au sourire indéfectible ; côté face, vous discutez avec un homme plein d'assurance, déjà rodé aux relations sociales grâce à ses nombreux mandats.

« Je suis élu cantonal MSA depuis 2010, mais je suis aussi administrateur de la coopérative Arterris, secrétaire général de la chambre d'agriculture de l'Aude et secrétaire général de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS), avec cela j'ai aussi des mandats du GNIS Groupement National Interprofessionnel des Semences et des plants, et des mandats dans différentes CUMA. »

« Je fais partie d'un réseau »

« En 2010 Henri Blanc, administrateur de la MSA, m'avait demandé de me présenter à la MSA. Comme j'avais déjà quelques mandats, cela me semblait un peu compliqué. Mais il m'a dit : « cela ne demande pas énormément de temps. L'essentiel est d'être identifié comme élu MSA, qu'il y ait une représentativité sur le territoire. »

Il n'y a pas qu'une histoire de représentativité, il y a une histoire de réseau. En cumulant plusieurs mandats, on parvient à trouver une cohérence au niveau local. Je suis estampillé comme responsable professionnel. Je fais partie d'un réseau. En intégrant un organisme local, je suis un peu au courant de ce qui se passe à droite

à gauche. Du coup, des gens me posent des questions. Et je sais leur indiquer les démarches à faire, les gens à voir,...

Le problème est que nous n'arrivons plus à avoir ce maillage ; parce que les exploitations deviennent de plus en plus grandes, les envies de travailler ensemble de plus en plus petites, ... Il est très compliqué de trouver des jeunes, ou des moins jeunes, qui s'intéressent et s'engagent dans une structure. Du coup, nous peinons à avoir ce maillage dans le secteur. Petit à petit, nous essayons de pousser les jeunes à prendre les choses en mains.

Je ne sais pas si cette fonction leur fait un petit peu peur. Pourtant il n'y a rien de phénoménal : c'est surtout un relais. Pour moi, être élu MSA, c'est avant tout être un aiguilleur.

Je le vois lors de CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture) : nous travaillons tous en lien. Il n'y a plus de casquettes. L'un va dire « la MSA a besoin de ça », nous faisons les relais, et nous réussissons à trouver d'autres relais un peu partout.

« La solidarité, l'entraide, c'est ça »

L'objectif est de relayer une certaine politique. Cette politique, elle est impulsée par des personnes élues de la MSA que je côtoie lors de ces différentes CDOA. Elles nous indiquent « on fait telle ou telle action ». Par exemple pour les exploitations qui sont en difficulté, l'élu MSA nous dit « relayez cette info sur vos territoires. Si vous voyez des personnes en difficulté, contactez la MSA. »

L'important est d'être à l'écoute et de relayer une politique mise en place par le conseil d'administration de la MSA sur des points précis.

La solidarité, l'entraide, c'est ça. Il faut savoir être à l'écoute des autres. C'est ce qui est difficile dans ce métier, car on apprend souvent un problème trop tard. Il faut également être discret. La discrétion, pour un élu MSA, cela doit être une valeur fondamentale.

« Agriculteur et MSA, cela va ensemble »

Je conseillerais de devenir élu MSA. Mais la difficulté est de trouver des gens qui ont un réseau. Si quelqu'un dit : je veux bien être élu, si cela te fait plaisir. Je ne pense pas que cela soit une bonne option. Il faut quelqu'un qui puisse discuter, identifier les problèmes, ... Je ne suis pas non plus assistante sociale, ce n'est pas mon rôle. Mais je pense qu'il faut savoir déceler des choses. Ensuite il faut avoir le réflexe MSA quand quelque chose ne va pas.

Ce réseau MSA, moi, j'y attache beaucoup d'importance car la MSA, c'est notre Caisse. Derrière, ce sont des valeurs qui sont fondamentales sur une exploitation. De l'instant où on s'installe jusqu'à l'instant où on prend notre retraite, la MSA est notre interlocuteur. Du coup, elle fait partie automatiquement de la vie d'un exploitant. Être agriculteur et à la MSA, cela va ensemble.

C'est une force d'avoir autant d'élus. Si nous sommes identifiés comme tels, cela permet d'être des relais sur tout le territoire. C'est cela qui est important et qu'il faut continuer à faire vivre. »

